



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le *17 octobre 2024*
N°2972 /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry Laval
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Ange Desideri
Chargé d'urbanisme
Direction départementale de Haute-Corse

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande du PC 02B 180 24 B0002.

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 19/06/2024 ;
b) avis technique de l'USID de Istres du 30/09/2024 ;
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur l'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïque, présentée par la société Corsica sole.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au lieu-dit Cianchino, sur la commune de Novella.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, n'émet aucune objection à la réalisation de ce projet.

Par ordre,

Le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau infrastructure

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE

- DDT 2B

COPIES

- USID de Corse
- Archives.

[Faint signature and stamp]